



Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-81-1

Ottawa, le 7 octobre 2005

Mesures incitatives visant à accroître l'auditoire des émissions télévisées dramatiques canadiennes de langue anglaise ainsi que les dépenses qui leur sont consacrées – Prorogation de la date limite pour le dépôt des observations

1. Dans *Mesures incitatives visant à accroître l'auditoire des émissions télévisées dramatiques canadiennes de langue anglaise ainsi que les dépenses qui leur sont consacrées – Appel aux observations*, avis public de radiodiffusion CRTC 2005-81, 10 août 2005, le Conseil a, entre autres, sollicité des commentaires sur des objectifs de dépenses en émissions dramatiques canadiennes de langue anglaise par les services privés individuels de télévision traditionnelle et par les principaux groupes de propriété de télévision traditionnelle.
2. Dans cet avis, le Conseil a déclaré qu'il tiendrait compte des observations déposées au plus tard le 11 octobre 2005. L'Association canadienne des radiodiffuseurs a demandé au Conseil de proroger de deux semaines la date limite pour le dépôt des observations dans cette instance. Le Conseil estime que cette requête est raisonnable. Par conséquent, le Conseil tiendra compte des observations déposées au plus tard le **25 octobre 2005**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>